




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-195**

**Séance publique du**

**9 juin 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230609- lmc1240316-DE-1-1
Date de signature : 15/06/2023
Date de réception : mercredi 14 juin 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE  
L'ASSOCIATION POUR LES RENCONTRES DES ÉCONOMISTES D'AIX-EN-PROVENCE**

Le 9 juin 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 juin 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Joëlle CANUET à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Frédérique DUMICHEL à Madame Dominique AUGÉY, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Françoise COURANJOU.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



Secrétariat Général  
Direction Assemblées et Vie  
Institutionnelle

**Nomenclature : 5.3**  
Designation de représentants

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 JUIN 2023

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Dominique AUGÉY

**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**

**OBJET** : DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION POUR LES RENCONTRES DES ÉCONOMISTES D'AIX-EN-PROVENCE  
- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Cercle des économistes est un cercle de réflexion, fondé en 1992, à l'initiative de XXXXX, qui réunit une trentaine d'économistes et d'universitaires. Sa mission est d'organiser et de promouvoir un débat économique ouvert et accessible à tous. Ses membres se distinguent par des approches et des compétences différentes, garantissant ainsi la richesse et la pluralité des débats. Le Cercle des économistes organise différents événements annuels dont les Rencontres Économiques d'Aix-en-Provence.

Il est aujourd'hui présidé par XXXXX.

XXXXX préside les Rencontres Économiques d'Aix-en-Provence.

Les Rencontres Économiques d'Aix-en-Provence ont été créées en 2001 par le Cercle des économistes. Cet événement économique majeur réunit pendant trois jours des universitaires, des responsables politiques, économiques et associatifs, des représentants d'institutions internationales et des militants du monde entier autour d'un thème clé. Ils sont également un espace d'expression et de réflexion pour les jeunes, qui font partie intégrante des débats.

Chaque année, un thème ambitieux est choisi et développé dans un programme de 50 sessions et débats avec plus de 300 intervenants : universitaires, personnalités politiques, représentants d'institutions internationales et chefs d'entreprises du monde entier. A l'issue

de ces trois jours de débats, une Déclaration finale formule des propositions de politique économique.

Au-delà des sessions, les Rencontres Economique d'Aix-en-Provence sont aussi un moment unique, où tombent les barrières habituelles entre les disciplines, les métiers, les âges et les nations. Elles sont aussi une formidable occasion de rencontres informelles entre les leaders d'opinion et le public. C'est un évènement ouvert à tous et gratuit.

Lors de l'assemblée générale de l'association « *L'association pour les rencontres des économistes d'Aix-en-Provence* » du 16 mai 2023, les statuts ont été modifiés.

Il sera précisé, que l'association a indiqué expressément que la Commune n'était redevable d'aucune cotisation nonobstant les dispositions statutaires qui vont être modifiée en ce sens à première date utile.

Quoi qu'il en soit les nouvelles dispositions statutaires prévoient la désignation de deux représentants du Conseil Municipal au sein de l'association (pour le Conseil et pour l'assemblée générale).

En conséquence, il convient de procéder à leur désignation.

En application des dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nomination ou une présentation est votée au scrutin secret et après deux tours, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si la seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le Maire.

Les candidatures devront être déposées, au plus tard 48H avant la date de la séance, à la Direction Assemblées et Vie Institutionnelle, Hôtel de Ville – 2ème étage ou par courriel à l'adresse suivante : [XXXXXX@mairie-aixenprovence.fr](mailto:XXXXXX@mairie-aixenprovence.fr)

Compte tenu de ces éléments, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** des statuts de l'association « *L'association pour les rencontres des économistes d'Aix-en-Provence* » ;
- **PRENDRE ACTE** qu'aucune cotisation n'est due contrairement aux stipulations des statuts ;
- **DIRE** que cette absence de cotisation est déterminante de la présente décision du Conseil Municipal ;
- **PRENDRE ACTE** que l'association a informé la ville que ses instances vont prochainement entériner l'absence de cotisation pour notre collectivité ;

- **DECIDER**, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;
  
- **PROCEDER** à la désignation de deux représentants du Conseil Municipal dans les conditions définies ci-dessus au sein de l'association « *L'association pour les rencontres des économistes d'Aix-en-Provence* ».

DL.2023-195 - DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION POUR LES RENCONTRES DES ÉCONOMISTES D'AIX-EN-PROVENCE -

Présents et représentés	: 53
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Jean-François DUBOST Sophie JOISSAINS

Ont été désignés :

Madame Sophie JOISSAINS  
Monsieur Jean-François DUBOST

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine Janer

Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO

